

# PRESTATIONS ET ACTIONS 2024

PAYS-DE-LA-LOIRE



action sociale & solidaire

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

## VOUS ET VOTRE FAMILLE

### NAISSANCE-ADOPTION

**180 € par enfant**

**Date limite : 6 mois** après la naissance ou l'adoption

### CESU - GARDE D'ENFANTS

(Enfant jusqu'à 6 ans)

- Etablissements assurant l'accueil des enfants
- Assistante maternelle agréée, personnel employé...

Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.  
Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :

	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans
Jusqu'à 710	600 €	300 €	De 910,01 à 1060	300 €	150 €
De 710,01 à 810	500 €	250 €	Supérieur à 1060**	200 €	100 €
De 810,01 à 910	400 €	200 €			

**Date limite : 30 novembre 2024**

### CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Enfant de 3 à 18 ans)

- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement
- Activités de soutien scolaire

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 510	145 €	De 810,01 à 910	105 €
De 510,01 à 610	135 €	De 910,01 à 1060	95 €
De 610,01 à 710	125 €	De 1060,01 à 1295	85 €
De 710,01 à 810	115 €	Supérieur à 1295**	30 €

**Date limite : 31 janvier 2025**

### ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION

- Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans)
- Hébergement à partir du lycée

Année scolaire 2023-2024. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1295 maximum, et selon le niveau de scolarité

**Date limite : 31 juillet 2024**

### ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

(Enfant jusqu'à 19 ans)

- Taux d'incapacité à partir de 50 %

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1295\*\*

**Date limite : 30 novembre 2024**

### CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE\*

**20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.** (selon attestation AJPP de la CAF)

**Date limite : 6 mois** suivant la fin du congé de présence parentale

### CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE\*

**20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.**

**Date limite : 6 mois** suivant la fin du congé de solidarité familiale

### DÉCÈS

- Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale

**750 €**

**Date limite : 6 mois** après le décès

### AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE\*

Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

Jusqu'à 370	46 %	De 371 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %
-------------	------	--------------	------	-----------------	------

**Demande établie par l'établissement**

### AIDES

- Aides exceptionnelles non remboursables
- Aides remboursables
- Aide remboursable Logement

Demande soumise à l'étude de la Commission permanente des aides et secours, qui définit le type d'aide et le montant (aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)

### RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

- Plateforme d'informations et renseignements individuels

**Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone 02 38 799 787 :**  
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

### NOËL DES ENFANTS

(Enfant de 1 à 12 ans)

Chèque cadeau de **30 € par enfant**, adressé à votre domicile  
**Date limite : Dossier C.G.O.S réceptionné avant le 31 octobre 2024**

## RETRAITE

### DÉPART À LA RETRAITE

Montant forfaitaire par année de service :

Indice jusqu'à 505	54 €	Indice supérieur à 765	44 €
Indice de 506 à 765	49 €	<b>Demande établie par l'établissement</b>	

### PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS

**Non cumulable l'année du départ à la retraite.**

Montant annuel versé selon le quotient familial, jusqu'à 650 maximum :

Jusqu'à 340	900 €	De 470,01 à 570	300 €
De 340,01 à 410	700 €	De 570,01 à 650	100 €
De 410,01 à 470	500 €	<b>Date limite : 30 novembre 2024</b>	

\*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités \*\*ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S

## ● VACANCES

### VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (Enfant jusqu'à 20 ans)

- Séjours avec hébergement

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 510	80 €	De 810,01 à 910	45 €
De 510,01 à 610	70 €	De 910,01 à 1060	40 €
De 610,01 à 710	65 €	De 1060,01 à 1295	35 €
De 710,01 à 810	55 €	Supérieur à 1295**	30 €

**Date limite : 31 janvier 2025**

### VACANCES ADULTES ET FAMILLE

- Locations, séjours, voyages (en France ou à l'étranger)
- Frais de transport collectifs
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 510	215 €	De 810,01 à 910	115 €
De 510,01 à 610	195 €	De 910,01 à 1060	85 €
De 610,01 à 710	185 €	De 1060,01 à 1295	45 €
De 710,01 à 810	165 €	Supérieur à 1270**	30 €

**Date limite : 31 janvier 2025**

### CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 510	50 % dans la limite de 150 €
De 510,01 à 610	40 % dans la limite de 120 €
De 610,01 à 710	36,66 % dans la limite de 110 €
De 710,01 à 810	33,33 % dans la limite de 100 €
De 810,01 à 910	30 % dans la limite de 90 €
De 910,01 à 1060	26,66 % dans la limite de 80 €
De 1060,01 à 1295	23,33 % dans la limite de 70 €
Supérieur à 1295**	20 % dans la limite de 60 €

**Date limite : 31 octobre 2024**

### OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- Coups de cœur de votre région • Prix mini • Prix réduit
- Libre Évasion avec ou sans participation

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du [cgos.info](http://cgos.info)

## ● BILLETTERIE ET LOISIRS

### SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

Une seule prestation versée par année. Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	55 €	De 710,01 à 1060	50 €	Supérieur à 1060**	45 €
-------------	------	------------------	------	--------------------	------

**Date limite : 30 novembre 2024**

### SPORTS-LOISIRS-CULTURE ENFANT (Enfant de 12 à 20 ans)

- Montant minimum des frais acquittés : 30 €

Une seule prestation versée par année. Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	45 €	De 710,01 à 1060	40 €	Supérieur à 1060**	35 €
-------------	------	------------------	------	--------------------	------

**Date limite : 30 novembre 2024**

### TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque

**50 % de participation C.G.O.S**

**Commandes : 60 € (34,50 € à régler) ou 120 € (64,50 € à régler)**  
(frais de recommandés compris)

**Dates limites : 30 novembre 2024 pour les demandes papier et 31 décembre 2024 pour les demandes en ligne.**

### BILLETTERIE

- Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinéma, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés :

- Prix avec participation • Prix négociés • Prix CSE

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du [cgos.info](http://cgos.info) ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

## ● AVANTAGES

### AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du [cgos.info](http://cgos.info)

### SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du [cgos.info](http://cgos.info)

[crh.cgos.info](http://crh.cgos.info) Découvrez la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le plan d'épargne retraite du C.G.O.S.

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le [cgos.info](http://cgos.info)

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



\*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités \*\*ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S